



56^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif – Rapport du Haut-Commissariat sur les technologies nouvelles et émergentes

Genève, le 1^{er} juillet 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier le Haut-Commissariat pour son rapport.

La cartographie des travaux et recommandations du système des droits de l'homme des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes, ainsi que l'identification des lacunes et défis, apportent une clarification bienvenue. Celle-ci permettra de faciliter le travail, y compris au sein du Conseil des droits de l'homme.

Dans cette enceinte, tout comme dans le cadre des importantes négociations visant l'adoption d'un Pacte numérique mondial, la Suisse s'engage en faveur d'un espace numérique ouvert, libre, pacifique, sûr, respectueux des droits de l'homme et digne de confiance. Celui-ci doit reposer sur des règles claires et une confiance mutuelle, par le biais de la reconnaissance, du respect et de l'application du droit international. Dans ce contexte, elle soutient notamment la promotion, auprès des entreprises et des Etats, avec la participation de la société civile, des

lignes directrices développées dans le cadre du projet B-tech afin d'appliquer les Principes directeurs de l'ONU dans le domaine du numérique et des technologies nouvelles et émergentes.

La mise en place par le Haut-Commissariat d'un service pour aider les États membres et les parties prenantes à intégrer les droits de l'homme dans la conception, le développement, le fonctionnement, l'utilisation et la réglementation des technologies numériques est une recommandation intéressante. Pourriez-vous clarifier comment ce service permettra de renforcer la coordination tout en évitant les duplications ?